



Direction des Finances

Décision n°2024-17

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de **Chargé du pilotage de la dette et de la trésorerie** à la Direction des Finances

Réf. : 4.2.5

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des Finances, un emploi de chargé du pilotage de la dette et de la trésorerie, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

### Définir une stratégie de dette

- produire une note annuelle pour définir la stratégie en matière de gestion de dette,
- diversifier les sources de financement et le risque (arbitrage taux fixe / taux variable),
- Lancer et analyser les consultations afférentes au choix de cabinets de consultants

### Gérer le financement par l'emprunt des opérations d'investissement

- lancer et analyser les consultations d'emprunt ou d'émissions obligataires auprès des établissements financiers,
- instruire les dossiers de financement (pour les financements spécifiques),
- mettre en place les emprunts retenus,

### Assurer une gestion active de la dette

- gérer et suivre l'encours de dette, l'optimiser,

- suivre les marchés financiers pour saisir les opportunités de réaménagement, d'arbitrages...
- produire des notes d'actualité, tableaux de suivi et assurer une veille financière

#### **Optimiser la gestion de trésorerie**

- construire un plan de trésorerie pour Nantes métropole et élaborer réaliser un plan de trésorerie annuel pour les deux collectivités,
- suivre et mettre à jour les plans de trésorerie,
- piloter les besoins de trésorerie (lignes de trésorerie, emprunts ...)

#### **Suivre les garanties d'emprunts**

- suivre et mettre à jour les garanties d'emprunt,

#### **Effectuer la prévision budgétaire en matière de dette (BP, DM, CA prévisionnel),**

#### **Participer à la rédaction des documents financiers et budgétaires,**

- rédiger la partie dette pour les DOB, BP, CA des deux collectivités,
- réaliser les annexes budgétaires (BP et CA) en lien avec la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunt (pour la Ville de Nantes uniquement).

#### **Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé du pilotage de la dette et de la trésorerie à la direction des Finances est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 390 et au maximum 830, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

26/01/2024

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

**26 JAN. 2024**